

Thème 2 : Travailler en temps de guerre - La seconde guerre mondiale

Fiche 3

La collaboration ²

Une politique d'exclusion des travailleurs conforme au programme nazi.

Entre 1940 et 1944, dans le cadre de la collaboration avec l'occupant allemand et en cohérence avec leur propre idéologie, les autorités françaises mènent une politique d'exclusion de certains travailleurs considérés comme une menace pour la société.

À l'aide des documents et de vos réponses aux questions, préparez une présentation orale structurées de cinq minutes environ sur le sujet suivant :

Une politique d'exclusion des travailleurs conforme au programme nazi.



« Avis aux gestionnaires d'entreprises juives », affiche de la préfecture de Seine-et-Oise, 1er décembre 1940. Mémorial de la Shoah Af511c 314.

Document 1 - L' « aryanisation » économique.

- a- Photographie de la devanture d'un magasin de stylos, Paris. Mémorial de la Shoah, MIII 442.



- b- Lettre d'Étienne Thouzellier, président de la compagnie des mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt, au Centre en France des organisations économiques allemandes, 9 septembre 1942. (Archives nationales du monde du travail, 1994 51 1087, Compagnie des mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt).

9 Septembre 1942

DG.JB.-

CENTRE en FRANCE des ORGANISATIONS
ECONOMIQUES ALLEMANDES
7, rue de Presbourg
à PARIS (16è)

Je soussigné Etienne THOUZELLIER, Président de la Compagnie des Mines de VICOIGNE, NOEUX & DROCOURT, après avoir pris connaissance des textes législatifs allemands concernant le statut des juifs, déclare sous la foi du serment que moi ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration de ladite Compagnie sont de race purement aryenne, et que ni moi ni les administrateurs (à l'exception d'un seul) n'avons contracté mariage avec une juive. D'autre part, je déclare sous la foi du serment que l'entreprise que je dirige ne se trouve pas sous l'influence prépondérante de juifs.

Quant à moi je m'engage par ailleurs à fournir, le plus tôt possible, toutes preuves établissant mon ascendance aryenne et ce jusqu'au troisième degré tant pour moi que pour ma femme.

J'ai pris connaissance qu'une fausse indication de ma part entraînera la rupture pure et simple des relations commerciales et contractuelles avec des firmes allemandes que la Compagnie sus-indiquée aurait pu nouer ou maintenir sur la foi de cette déclaration sans possibilité de recours aux tribunaux en vue de faire valoir des dommages-intérêts.

Le Président,

Monsieur Etienne THOUZELLIER
6, rue de l'Alboni
PARIS (16è)

DOCUMENTS

Thème 2 Fiche 3

Document 2 - Le destin d'une travailleuse, Suzanne Leclézio.

Sous l'Occupation, Suzanne Leclézio travaille comme assistante sociale à la SNCF. Engagée dans la Résistance avec sa compagne, la peintre Yvonne Ziegler, elles sont toutes deux arrêtées en 1944, torturées et déportées au camp de concentration de Ravensbrück dont elles réchappent à la fin de la guerre.

KL.: Ravensbrück **Gefangenschaft** 34.5.57 10809

Häftlings-Personal-Karte

Matri.-Nr.: 7576

Fam.-Name: Leclézio Oberstellt am: 4.10.44 an KL.
Vorname: Suzanne am: 21.8.44 an KL.
Geb. am: 13.9.98 in: Leclézio am: 21.8.44 an KL.
Stand: verheiratet Kinder: 1 am: 21.8.44 an KL.
Wohnort: Paris am: 21.8.44 an KL.
Strasse: Boulevard de la Chapelle 43 am: 21.8.44 an KL.
Religion: Kath. Staatsang.: Fransösin am: 21.8.44 an KL.
Wohnort d. Angehörigen: Leclézio am: 21.8.44 an KL.
Eingewiesen am: 21.8.44 am: 21.8.44 an KL.
durch: SS-Untersuchungsamt am: 21.8.44 an KL.
in KL.: Ravensbrück am: 21.8.44 an KL.
Grund: Freiwillig zur Hilfeleistung an der Front Entlassung: 1.10.45 durch KL.: SS-Untersuchungsamt
Vorstrafen: keine am: 21.8.44 durch KL.: SS-Untersuchungsamt
mit Verfügung v.: SS-Untersuchungsamt

Personen-Beschreibung:
Größe: 160 cm
Gestalt: stark
Gesicht: oval
Augen: grün
Nase: gerade
Mund: mittel
Ohren: mittel
Zähne: gut
Haare: schwarz
Sprache: französisch

Bes. Kennzeichen: keine
Charakt.-Eigenschaften: ruhig

Strafen im Lager:
Grund: keine Art: keine Bemerkung: keine

Sicherheit b. Einsatz:
Körperliche Verfassung:



a - Fiche de détenue de Suzanne Leclézio au camp Ravensbrück, où elle a été admise le 21 août 1944. Arolsen Archives, International Center on Nazi persecution 7639023.

- La colonne de gauche correspond à des renseignements d'état civil (nom de famille, prénom, date de naissance, etc.) ainsi qu'à la date d'entrée dans le camp (« admise le » = «Eingewiesen am») et au motif (« Grund») de l'incarcération (en l'occurrence « aide apportée à l'ennemi politique », la Résistance autrement dit).
- Celle de droite présente les caractéristiques physiques de la prisonnière (taille, couleur des yeux, etc.).

b - Portrait photographique de Suzanne Leclézio, 1940. Service historique de la Défense, AC 21 P 588 920 Suzanne Leclézio.

c - L'expertise d'une historienne sur les lesbiennes pendant la seconde guerre mondiale. Extrait de l'article de Florence Tamagne, «La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale», *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2006/2 (n°239), p. 77-104. DOI : 10.3917/retm.239.0077, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2006-2-page-77.htm>.

« Le sort des lesbiennes reste plus difficile à évaluer. Comme nous l'avons vu, le lesbianisme n'était pas puni par la loi, et les lesbiennes qui furent arrêtées l'étaient souvent sous un autre prétexte. On ne sait pas non plus exactement si les lesbiennes portaient un signe distinctif. S'il est parfois question d'un triangle rose avec LL (Lesbische Liebe) à l'intérieur, nombre de lesbiennes auraient été enregistrées comme politiques (triangle rouge), asociales (triangle noir) ou criminelles (triangle vert). »

FICHE QUESTIONS

Thème 2
Fiche 3

Documents 1

- 1 Présentez le document 1-b : nature, auteur, sujet, date. Quelle est la situation en France à cette époque ?
- 2 Que nous apprennent les documents 1-a et b sur la politique menée par les autorités françaises sous l'Occupation ?
- 3 Relevez dans le document 1-b les éléments qui montrent que M. Thouzellier et les autorités françaises prennent très au sérieux l'application de la loi.

Documents 2

- 4 À l'aide des documents et d'une recherche personnelle :
 - Faites une rapide description du camp de Ravensbrück (date de création, localisation, types de détenus, autres aspects qui vous paraissent importants).
 - Expliquez à quoi correspond le symbole qui apparaît dans le rectangle en haut à droite du document 2-a.N'oubliez pas de citer vos sources !
- 5 Pourquoi Suzanne Leclézio a-t-elle été envoyée au camp de Ravensbrück ? Justifiez votre réponse.